

le vendredi 25 juin 2004

10 h

Prière.

Le premier ministre accueille à la Chambre Eldon Rogers et Ed Oursien, membres de l'Association canadienne des vétérans des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix, pour saluer la désignation du 9 août comme Jour du souvenir du maintien de la paix au Nouveau-Brunswick.

---

Le président accueille à la Chambre une délégation de parlementaires allemands représentant le Partenaire des Parlements : Alfons Schöps, directeur administratif; Axel Hahn, député et membre du conseil; André Reiser, membre.

---

L'hon. M<sup>me</sup> Poirier, ministre des Ressources humaines et députée de Rogersville-Kouchibouguac, dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de membres du public militant en faveur de la protection des forêts du Nouveau-Brunswick, qui sont contre la coupe à blanc et pour la coupe sélective. (Pétition 44.)

---

L'hon. M<sup>me</sup> Poirier, ministre des Ressources humaines et députée de Rogersville-Kouchibouguac, dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de travailleurs et travailleuses qui n'ont pu assister aux audiences publiques du Comité spécial de l'approvisionnement en bois, qui réclament que les terres de la Couronne soient aménagées selon des pratiques forestières convenables au profit de la population du Nouveau-Brunswick. (Pétition 45.)

---

M. Arseneault (Dalhousie—Restigouche-Est) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de la région du comté de Restigouche, qui s'opposent au nouveau plan de la santé et à la fermeture de l'Hopital St. Joseph. (Pétition 46.)

---

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par M<sup>me</sup> Weir :

77, *Loi sur l'équité salariale.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit lu une deuxième fois à la prochaine séance.

---

Sur la motion de l'hon. M. Green, appuyé par l'hon. P. Robichaud, il est résolu que, à la levée de la séance, l'Assemblée s'ajourne au mardi 29 juin 2004 à 10 h.

---

L'hon. P. Robichaud annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la deuxième lecture, se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère des Relations intergouvernementales et internationales, les crédits Conférences intergouvernementales, Conseil des premiers ministres de l'Atlantique, Secrétariat à la Culture et au Sport, Services Nouveau-Brunswick, Entités consolidées et Commission de police du Nouveau-Brunswick, sous Gouvernement général, ainsi que les prévisions budgétaires du ministère de la Sécurité publique et celles de l'Assemblée législative, après quoi la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 22, 33, 38, 65, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73 et 74.

---

Il est unanimement convenu de modifier l'horaire pour suspendre la séance de 12 h 30 à 13 h et la lever à 16 h 30.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 75, *Loi sur les endroits sans fumée*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Holder, vice-président, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 75 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 75, *Loi sur les endroits sans fumée*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 76, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le débat est ajourné sur la motion de l'hon. M. Volpé.

---

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. C. LeBlanc.

À 12 h 30, la séance est suspendue d'office jusqu'à 13 h.

13 h

La séance reprend sous la présidence de M. C. LeBlanc.

Il est unanimement convenu que l'exposé liminaire de l'hon. M. Steeves, ministre de la Sécurité publique, déposé sur le bureau du comité, soit réputé avoir été lu et consigné au compte rendu.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. C. LeBlanc, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL  
COMpte ORDINAIRE  
2004-2005

|   | Votés (\$) |
|---|------------|
| <b>MINISTÈRE DES RELATIONS INTERGOUVERNEMENTALES<br/>ET INTERNATIONALES</b> |            |
| Relations intergouvernementales et internationales . . .                    | 3 150 000  |
| Moins : crédits législatifs . . . . .                                       | 37 000     |
| Votés . . . . .   | 3 113 000  |
| <b>MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>                                    |            |
| Services généraux et planification . . . . .                                | 4 427 000  |
| Services communautaires et correctionnels . . . . .                         | 29 342 000 |
| Services de sécurité . . . . .  | 55 405 000 |
| Moins : crédits législatifs . . . . .                                       | 37 000     |
| Votés . . . . .   | 89 137 000 |
| <b>ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE</b>  |            |
| Indemnités des députés et comités . . . . .                                 | 2 478 000  |
| Bureau de l'Assemblée législative . . . . .                                 | 2 675 000  |
| Bureau du vérificateur général . . . . .                                    | 1 691 000  |

|  |           |
|--|-----------|
| Chefs des partis politiques enregistrés .....        | 1 581 000 |
| Bureau de la directrice générale des élections ..... | 4 954 000 |
| Bureau de l'Ombudsman .....                          | 693 000   |
| Bureau du Contrôleur du financement politique .....  | 132 000   |
| Bureau du commissaire aux langues officielles .....  | 505 000   |

#### GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

|  |            |
|--|------------|
| Services Nouveau-Brunswick - Prestation de<br>Services Gouvernementaux .....   | 16 904 000 |
| Services Nouveau-Brunswick - Provision pour<br>les évaluations foncières ..... | 5 885 000  |
| Services Nouveau-Brunswick - Services<br>d'information foncière .....          | 2 546 000  |
| Conférences intergouvernementales .....  | 25 000     |
| Conseil des premiers ministres de l'Atlantique .....                           | 772 000    |
| Secrétariat à la Culture et au Sport .....                                     | 11 766 000 |
| Entités consolidées .....  | 0          |
| Commission de police du Nouveau-Brunswick .....                                | 159 000    |

#### FONDS DE ROULEMENT SOLDES MAXIMAUX

#### AVANCES DE PETITE CAISSE

|                                  |        |
|----------------------------------|--------|
| Sécurité publique .....          | 25 000 |
| Autres (petits ministères) ..... | 40 000 |

La Chambre adopte ces crédits.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. Holder.

Après un certain laps de temps, il est unanimement convenu de continuer de siéger jusqu'à 17 h et d'étudier le projet de loi 75 pendant la présente séance du Comité plénier.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Holder, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 22, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation* ;
- 33, *Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'eau* ;
- 38, *Loi concernant le magasinage le dimanche* ;
- 65, *Loi spéciale de 2004 portant affectation de crédits* ;

- 
- 66, *Loi sur les emprunts de 2004* ;  
67, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier* ;  
68, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick* ;  
69, *Loi concernant les amendes qui se rapportent aux infractions provinciales* ;  
70, *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale* ;  
71, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif* ;  
72, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur* ;  
73, *Loi modifiant la Loi sur la pension de retraite dans les services publics* ;  
74, *Loi modifiant la Loi sur les sûretés relatives aux biens personnels* ;  
75, *Loi sur les endroits sans fumée*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

---

La séance est levée à 17 h 38.